Réf. Farde e-Assemblées : 2717580

N° OJ : **35**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : Asbl MolemBIKE.- Subside : 17.500,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de MolemBIKE A.S.B.L. d'un subside de 17.500,00 EUR pour le soutien de ses activités : l'Atelier participatif MolemBIKE, la Brocante vélo MolemBIKE, les ateliers de mécanique vélo pour femmes « La mécanique pour toutes » ainsi que les ateliers mobiles Barak'à Fiets ;

Considérant que l'Atelier participatif MolemBIKE constitue un espace de rencontre, d'apprentissage et d'autoréparation permettant aux habitant·es et usager·es d'entretenir et réparer leurs vélos, tout en favorisant la transmission de savoir-faire et la participation bénévole ;

Considérant que la Brocante vélo MolemBIKE favorise le réemploi, la seconde main et l'économie circulaire en facilitant la remise en circulation de vélos accessibles au public ;

Considérant que les ateliers de mécanique vélo pour femmes « La mécanique pour toutes » visent à renforcer l'autonomie des femmes dans leur mobilité quotidienne en proposant des formations et des séances d'autoréparation dans un cadre inclusif et convivial ;

Considérant que les ateliers mobiles Barak'à Fiets permettent d'aller à la rencontre des habitant·es dans l'espace public et de rendre la réparation vélo accessible à des publics plus précarisés ou éloignés des structures classiques ;

Considérant que l'ensemble de ces activités promeut la mobilité active, la sécurité routière, la solidarité, l'inclusion sociale, le recyclage et la participation citoyenne ;

Considérant que le projet contribue à la cohésion sociale, à l'égalité d'accès à la mobilité durable et à la transition écologique sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 17.500,00 EUR à l'article 41006/33202 à l'asbl MolemBIKE pour les projets suivants : Atelier Partcipatif MolemBIKE (Tour & Taxis) / Brocante vélo MolemBIKE / Mécanique vélo pour femmes – "Les Hirond'ELLES" / Ateliers Barak'à Fiets - ateliers mobiles en espace public est approuvé.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Présentation MolemBIKE (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)